



**Société Ivoirienne
de Banque**

Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 26 MAI 2020



SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (SIB)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 10 000 000 Francs CFA
Siège social : 34 Boulevard de la République – Plateau- Abidjan
RCCM : N° CI-ABJ-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 26 MAI 2020

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Date limite de réception du présent formulaire : le vendredi 22 mai 2020 au plus tard
Au siège de la SIB (Département Marketing Stratégique & Communication) ou via votre SGI
ou par courrier électronique à ago2020@sib.ci

ACTIONNAIRE	
Dénomination sociale ou identité de la personne physique :	
Forme :	
Domicile ou siège social :	
Identité et qualité du représentant légal :	
Nombre d'actions détenues :	

Après avoir pris connaissance des documents relatifs à la présente Assemblée Générale Ordinaire, je déclare émettre le vote suivant sur chacune des résolutions proposées par celle-ci, ainsi que par toute autre Assemblée Générale convoquée sur le même ordre du jour, comme suit (cf. pages 3 à 11 du présent bulletin de vote) :

Attention : Toute abstention exprimée ou toute absence d'indication de vote sera assimilée à un vote nul.



(Approbation des Comptes clos au 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019, qui se solde par un résultat bénéficiaire, après amortissements, provisions et prélèvement BIC, de 28 057 350 020 XOF.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____
Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :
(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Approbation des conventions réglementées visées à l'Article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE)

L'Assemblée Générale prend acte des termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues dans le cadre des articles 438 et suivants de l'acte uniforme OHADA et approuve lesdites conventions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____

Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :

(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Affectation du Résultat)

L'Assemblée Générale décide de répartir comme suit le Résultat de l'Exercice clos au 31 décembre 2019 et s'élevant à :

	(en XOF)
LE RESULTAT SOCIAL au 31-12-2019	
est de	28 057 350 020
• La dotation à la réserve spéciale 15 % (Article 27 de la loi bancaire) est de	4 208 602 503
• Le bénéfice distribuable est de (Résultat de l'exercice après déduction de la réserve spéciale)	23 848 747 517

Sur proposition du Conseil d'Administration, il est décidé :

• d'affecter à la réserve facultative, la somme de	8 848 747 517
• de distribuer aux Actionnaires sous forme de dividendes, la somme de	15 000 000 000

Cette distribution correspond à un dividende de 300 XOF bruts par action.

Après cette affectation, les capitaux propres de la Banque s'établiront comme suit :

Capital social		10 000 000 000 FCFA
Réserve spéciale		28 519 418 721 FCFA
Réserve générale		47 986 772 451 FCFA
Capitaux propres		86 506 191 172 FCFA

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____
Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :
(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Quitus à donner aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale donne quitus à tous les Membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'Exercice clos au 31 décembre 2019.

Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de cet exercice.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____
Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :
(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Fixation du montant de l'indemnité de fonction des Administrateurs)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant brut de l'indemnité de fonction allouée aux Administrateurs en rémunération de leurs activités, à la somme de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS (95.000.000) XOF, pour l'Exercice 2020 et, en tout état de cause, autorise les dépenses qui seront nécessaires à la tenue de toute réunion exceptionnelle de ces instances.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____
Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :
(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur Indépendant)

L'Assemblée Générale ratifie, sous condition suspensive de l'agrément de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine et conformément aux décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 09 décembre 2019, la nomination de :

> **M. Patrick M'BENGUE**

En qualité de nouvel Administrateur Indépendant de la Société Ivoirienne de Banque.

Le mandat d'Administrateur de M. M'BENGUE prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, date du renouvellement du mandat des Administrateurs de la Société Ivoirienne de Banque.

M. M'BENGUE déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et ne faire l'objet d'aucun empêchement à l'exercice de celles-ci.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____

Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :

(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Ratification de l'autorisation pour l'émission d'une dette subordonnée)

L'Assemblée Générale, conformément aux décisions prises lors du Conseil d'Administration du 05 février 2020, ratifie l'autorisation portant sur l'émission d'une dette subordonnée d'un montant maximum de QUINZE MILLIARDS (15 000 000 000) de Francs CFA, par le biais de l'émission de TROIS CENTS (300) obligations subordonnées d'une valeur nominale de CINQUANTE MILLIONS (50 000 000) de Francs chacune.

Les caractéristiques et les modalités de cette dette subordonnée sont les suivantes :

Emetteur	Société Ivoirienne de Banque (SIB).
Type de placement	Placement privé : les obligations subordonnées objet de la présente Note d'Information feront l'objet d'un placement de gré à gré piloté par Attijari Securities West Africa (ASWA).
Nature des titres	Obligations subordonnées.
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement [DC/BR] et tenus dans les livres de Attijari Securities West Africa (ASWA) ou d'une banque teneur de compte et conservateur agréée.
Montant de l'émission	15 000 000 000 FCFA.

Valeur nominale	50 000 000 FCFA.
Nombre de titres	300 obligations subordonnées.
Prix d'émission	Au pair, soit 50 000 000 FCFA.
Période d'émission	Dans un délai de deux (2) ans
Maturité de chaque emprunt	7 ans.
Date de jouissance	Au plus tard trente (30) jours après la date d'ouverture de la période de souscription.
Méthode d'allocation	A la discrétion de l'émetteur.
Taux d'intérêt	Taux fixe à déterminer en fonction de l'évolution du Marché.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à
 Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :
 (Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Désignation d'un des co-commissaires aux comptes titulaires et de son suppléant)

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 25 des Statuts, désigne pour une durée de TROIS (3) ANS couvrant les exercices 2020, 2021 et 2022, en remplacement du Cabinet DELOITTE CI dont le mandat est venu à expiration et sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire de l'UMOA :

- En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES TITULAIRE -

==> le Cabinet GRANT THORNTON AUDIT COTE D'IVOIRE SAS par abrégé « GRANT THORNTON AUDIT CI SAS » -

Régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Georges Armand YAO-YAO -

Associé signataire - Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre - Immeuble OLLO / 8ème Etage ABIDJAN-PLATEAU -

- En tant que CO-COMMISSAIRE aux COMPTES SUPPLEANT du Cabinet GRANT THORNTON AUDIT COTE D'IVOIRE SAS -

==> le Cabinet FIN4AFRICA CONSULTING en abrégé « FIN4AFRICA » -

Régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire représenté par Monsieur Karl Edilbert GNASSOUNOU -

Associé Gérant - Expert-Comptable diplômé inscrit au Tableau de l'Ordre - Immeuble AVS – Boulevard de la République - ABIDJAN-PLATEAU -

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____

Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :

(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).



(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le _____ à _____
Signature de l'actionnaire (ou de son représentant légal) :
(Joindre obligatoirement la copie d'une pièce d'identité).

